

Document: EB 2016/LOT/P.15/Rev.1
Date: 3 December 2016
Distribution: Public
Original: French

E



Investing in rural people

President's report

Proposed loan and grant to the Republic of Tunisia for the Siliana Territorial Development Value Chain Promotion Project

Note to Executive Board representatives

Focal points:

Technical questions:

Patrick Herlant
Country Programme Manager
Near East, North Africa and Europe
Division
Tel.: +39 06 5459 2635
e-mail: p.herlant@ifad.org

Annabelle Lhommeau
Country Programme Manager
Tel.: +39 06 5459 2783
e-mail: a.lhommeau@ifad.org

Dispatch of documentation:

William Skinner
Chief
Governing Bodies Office
Tel: +39 06 5459 2974
e-mail: gb_office@ifad.org

For: Approval

Contents

| | |
|---|-----|
| Acronyms and abbreviations | ii |
| Map of the project area | iii |
| Financing summary | iv |
| Recommendation for approval | 1 |
| I. Strategic context and rationale | 1 |
| A. Country and rural development and poverty context | 1 |
| B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP | 2 |
| II. Project description | 2 |
| A. Project area and target group | 2 |
| B. Project development objective | 3 |
| C. Components/outcomes | 3 |
| III. Project implementation | 4 |
| A. Approach | 4 |
| B. Organizational framework | 4 |
| C. Planning, monitoring and evaluation, learning and knowledge management | 5 |
| D. Financial management, procurement and governance | 5 |
| E. Supervision | 6 |
| IV. Project costs, financing, benefits | 7 |
| A. Project cost | 7 |
| B. Project financing | 7 |
| C. Summary benefit and economic analysis | 7 |
| D. Sustainability | 8 |
| E. Risk identification and mitigation | 8 |
| V. Corporate considerations | 8 |
| A. Compliance with IFAD policies | 8 |
| B. Alignment and harmonization | 9 |
| C. Innovation and scaling up | 9 |
| D. Policy engagement | 9 |
| VI. Legal instruments and powers | 10 |
| VII. Recommendation | 10 |

Appendices

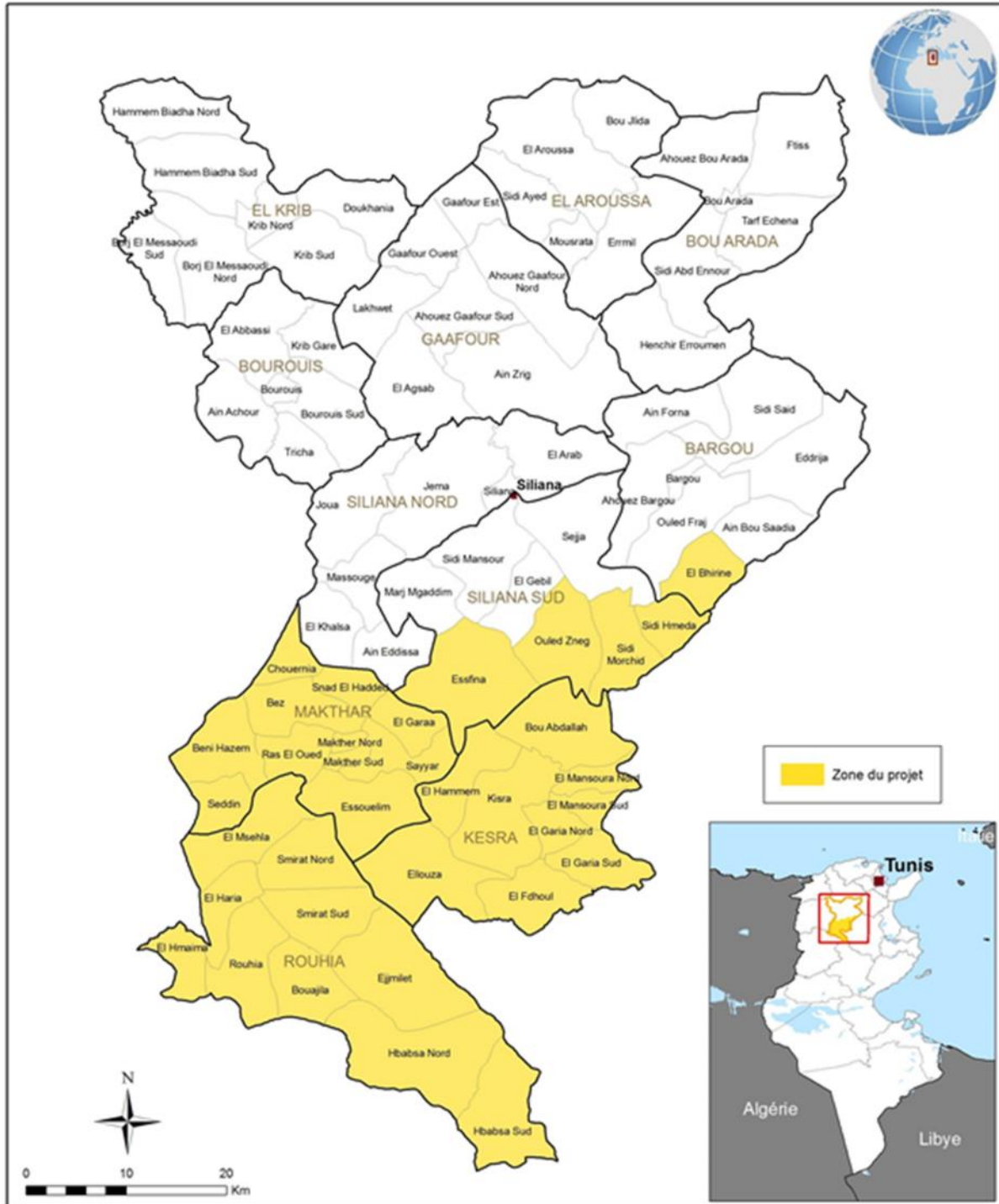
| |
|-----------------------------------|
| I. Negotiated financing agreement |
| II. Logical framework |

Acronyms and abbreviations

| | |
|---------|---|
| CRDA | Regional Commission for Agricultural Development in Siliana |
| DGFIOF | Investment Financing and Professional Organizations Directorate |
| DPCDR | Rural Development Planning and Coordination Division |
| GDA | agricultural development group |
| PBAS | performance-based allocation system |
| PROFITS | Siliana Territorial Development Value Chain Promotion Project |
| SMSA | mutual agricultural services society |

Map of the project area

Siliana Territorial Development Value Chain Promotion Project



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.
 Map compiled by IFAD | 25-05-2016

Republic of Tunisia

Siliana Territorial Development Value Chain Promotion Project

Financing summary

| | |
|--|---|
| Initiating institution: | IFAD |
| Borrower/recipient: | Republic of Tunisia |
| Executing agency: | Ministry of Agriculture, Water Resources and Fisheries |
| Total project cost: | US\$34.2 million |
| Amount of IFAD loan (under the performance-based allocation system [PBAS] 2016-2018): | EUR 21.6 million (equivalent to approximately US\$23.6 million) |
| Amount of IFAD grant (under PBAS 2016-2018): | EUR 0.46 million (equivalent to approximately US\$0.5 million) |
| Terms of IFAD loan: | 18 years, including a grace period of five years and an interest rate corresponding to the annual reference rate set by IFAD semi-annually |
| Retroactive financing: | For eligible expenses up to a maximum amount equivalent to US\$100,000 incurred after the date of signing of the financing agreement up to the date of effectiveness of the agreement |
| Contribution of borrower/recipient: | US\$7.6 million |
| Contribution of beneficiaries: | US\$2.5 million |
| Appraising institution: | IFAD |
| Cooperating institution: | IFAD |

Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation for the proposed financing for the Republic of Tunisia for the Siliana Territorial Development Value Chain Promotion Project, as contained in paragraph 42.

Proposed loan and grant to the Republic of Tunisia for the Siliana Territorial Development Value Chain Promotion Project

I. Strategic context and rationale

A. Country and rural development and poverty context

1. Economic and social context. Tunisia is a middle-income country in North Africa covering an area of 164,000 km², three quarters of which is characterized by an aridity that is attenuated only in the northeast. The country occupies a geo-strategic position in terms of trade outlets, particularly towards Europe and the Mediterranean region. In 2014 the total population was 10,982,000, growing at 1.03 per cent yearly, of whom 50.2 per cent were women and 32 per cent lived in rural areas, for an average density of 67 inhabitants per km². However, distribution of the population across the country is highly unequal, with 70 per cent living in the urban and industrialized coastal area and the remaining 30 per cent in the rural and agricultural interior.
2. Incidence of poverty. The poverty rate in Tunisia is an estimated 15.5 per cent, meaning that some 1.6 million Tunisians live below the poverty line. The predominantly rural regions of the centre-west and south-east are particularly affected and increasingly lag behind the rest of the country. The Governorate of Siliana, which is home to 223,100 people, more than half living in non-communal environments, is among the most disadvantaged regions.
3. Agriculture and fishing. Beyond the key role it plays in the country's food security, this sector continues to occupy an important place in the Tunisian economy, generating close to 10 per cent of GDP and contributing actively to job creation – currently at 16 per cent of the national level – and to the balance of payments through exports. Of a national total on the order of 162,000 km², arable land covers an estimated 10 million hectares, including 420,000 hectares under irrigation and 75 per cent using water-saving equipment. There are currently 516,000 farms averaging 10.2 hectares. However, within this average there are significant disparities: 53 per cent of farms are 5 hectares or less in size, while 3 per cent of farms have over 50 hectares and manage some 37 per cent of the land. Livestock are raised by 71 per cent of farms.
4. Having benefited from a positive growth rate of 3 per cent per annum for many years, the agriculture sector was hard hit by the crisis in global agricultural markets that took place in 2007-2008. A recent analysis shows that the sector will need to promote the evolution of agricultural policies and institutions, in addition to overcoming a series of structural constraints accentuated by the effects of climate change. A five-year plan for the sector covering the period 2016-2020 is under preparation. Based on boosting competitiveness and the sector's appeal for private investors, the plan underscores promoting sustainable development of natural resources, adaptation of production systems to climate change, value chain development and competitiveness, modernizing farms, revising the framework of incentives, and building the capacities of farmers' organizations.

B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP

5. Strategic framework. In the absence of a consolidated strategic framework for the sector, an effort has been made to seek the greatest possible alignment between IFAD's orientations and those of the Tunisian Government. A national economic and social development plan is nearing completion and a national process of dialogue should lead to preparation of a long-term vision for the agriculture sector. Pending the finalization of this process, IFAD has prepared a country strategy note to guide interventions during the period 2017-2018 until a country strategic opportunities programme (COSOP) is prepared at the end of 2017.
6. Rationale. IFAD has intervened in the governorate by implementing two integrated rural development projects that have laid the groundwork for ensuring the region's agricultural development. At the request of the Government of Tunisia, the Fund proposes to finance a project that can build upon those gains, focusing on adding value to the products of the region's value chains offering the greatest potential, to enable smallholder producers to capture any value added thus generated and to create sustainable employment, either directly in connection with the value chains selected or indirectly by developing related services. The choice of this type of project is all the more justified by the fact that developing value chains and improving their competitiveness is one of the priorities set by the five-year plan for 2016-2020.
7. The Siliana Territorial Development Value Chain Promotion Project (PROFITS) is justified by the following: (i) the existence of significant agro-economic potential for producing and adding value to the products of value chains, particularly those involving tree growing, provided that smallholder operations are secured against hazards and have their investment capacities supported at every level; (ii) the weakness of governance and management on the part of actors upstream and downstream of these value chains, as well as limited share of value added captured and access to profitable markets; (iii) inadequate capacities to add value to these products compared to current needs and potential, while investments in this area would enable a larger share of value added to be captured locally; and (iv) the existence of major discrepancies between producers in terms of technical and economic skills as a result of ineffective public structures and approaches to extension, justifying a technical and economic advisory assistance arrangement combining the public and private spheres to benefit all value chain actors. Finally, the approach selected is intended to generate more jobs, improve and diversify income sources for vulnerable social groups and thus combat poverty with a view to promoting an economy marked by social solidarity.

II. Project description

A. Project area and target group

8. Project area. The project will cover 35 sectors in five delegations in the southern portion of the Governorate of Siliana,¹ which is home to some of the country's poorest people. The project area comprises essentially mountain systems within the geographical region of the Tunisian dorsal, located between 600 and 1,300 metres above sea level and suitable for fruit tree growing and livestock breeding.
9. Target group. There are 114,122 people living in the project area. The direct beneficiaries will be 14,000 of the most disadvantaged households (54,500 individuals, or half the area's inhabitants) who have knowhow and work in the agricultural economy, small family farms with up to 2 hectares of irrigated land or 20 hectares of rainfed land practising extensive settled and/or pastoral (in forests) livestock breeding with herds of up to 30 head of sheep and goats, households involved in processing and adding value to value chain products, and

¹ Bargou, Makhtar, Kesra, Er-Rouhia and Siliana South.

young men and women seeking employment and economic opportunities. In addition, the project will target primary students with nutritional education.

10. Targeting strategy. Pro-poor, inclusive value chain development will be based on: (i) creating an enabling environment for the inclusion of the poorest people, including women and youth, by promoting communication with target groups, then awareness-raising and training for value chain actors; (ii) geographical targeting using the criteria indicated previously, refined by differentiation based on the agroecological area and the value addition approach; (iii) direct targeting using criteria to classify beneficiaries for the various activities and services set up by the project, as discussed and defined with communities; (iv) self-targeting to identify services and products within value chains that are adapted to each category of beneficiaries: smallholder farmers, young people promoting small enterprises, women; (v) quotas associated with support measures to ensure 30 per cent participation by women and 20 per cent by young people; and (vi) operational measures with responsible targeting, gender equality and nutrition to ensure implementation of the project targeting strategy.

B. Project development objective

11. The overall objective of the project is to improve living conditions for vulnerable rural people living in the southern part of Silliana, particularly by creating new sustainable employment opportunities with value chain development and value addition. The specific objectives are to sustainably develop value chains by taking advantage of the diversity of unique terroirs in the region, with profitable inclusion of organized smallholder producers, young people and women, and strengthening the ability of smallholders to make effective and rational use of socio-economic potential within value chains.

C. Components/outcomes

12. The project will be structured in two main components: (i) value chain promotion and value addition; and (ii) creation of enabling conditions for value chain development and strengthening with management/coordination arrangements.
 - Component 1: Value chain promotion and value addition. The main outcome of this component will be to enable value chain actors to identify opportunities to develop the value chains concerned and coordinate their actions accordingly. There are three subcomponents: (i) organizing value chain actors in production areas; (ii) developing economic activities between value chain actors and building capacities to add value to value chain products; and (iii) building the actors' professional capacities.

Subcomponent 1.1 calls for setting up spaces for consultation and dialogue among all value chain actors and operators, in the form of value chain platforms, leading to the participatory development of frameworks for action and the establishment of win-win partnerships between value chain actors.

Subcomponent 1.2 will consist of supporting value chain actors to prepare and implement business plans with other private and public actors, to develop each value chain as a whole and to improve the overall value added and distribute it more equitably, benefiting smallholder farmers. These business plans may encompass a whole range of activities and may receive project support in the form of strengthening and economic assistance to bring them to fruition. Such activities will involve, in particular, support for farms to convert to tree growing and engage in livestock-related activities, as well as start-up microenterprises in production and services. All activities will be piloted by agricultural development groups (GDAs). The subcomponent also calls for making available to existing or future mutual agricultural services societies (SMSA), based on value chain action frameworks, value addition units to be built and equipped with project funding.

These value addition units will be managed by the SMSA, which will receive specialized technical assistance from the project.

Subcomponent 1.3 will involve mainly capacity-building for value chain actors, particularly GDA and SMSA.

- Component 2: Creating enabling conditions for value chain development in an improved institutional environment, by setting up arrangements for private technical and economic advisory assistance for producers organizations and financing the repair or construction of infrastructure needed for value chain development – irrigated perimeters, new tracks for market access, catchment lakes and restructuring of rural landholdings. Within this component efforts will also be made, through participatory policy dialogue among all actors within value chain platforms, to support the identification by the latter of obstacles to value chain development and propose improvements to the legal and procedural framework to address them. There are three subcomponents: (i) setting up sustainable arrangements for technical and economic advisory assistance and service provision; (ii) building public infrastructure relating to the value chains; and (iii) consultative dialogue on policy and on the legislative and regulatory framework for value chains.

III. Project implementation

A. Approach

13. PROFITS will operate under a value chain approach to promote win-win partnerships between actors in the selected value chains and the creation of local economic development hubs. Thus, the Government will intervene essentially in support of organized smallholder producers by implementing two components: (i) direct support to private value chain actors based on the implementation of their business plans and their professionalization through capacity-building, and based on setting up local value chain platforms as inter-professional spaces for exchange and orientation (component 1); and (ii) indirect support to create enabling conditions for value chain development, specifically by setting up support structures – in particular, innovative technical and economic advisory assistance arrangements, including management councils and physical infrastructure – and promoting policy dialogue (component 2). Although this is not an environmental or youth employment project per se, it will address these concerns – e.g. by supporting the conversion of cereal growing areas to the selected value chains, which are more labour-intensive and more environmentally friendly, with technical advice oriented towards organic agriculture and a rational use of chemical inputs. The value chain professionalization dynamic will open up prospects for both direct employment for skilled labour and indirect employment in the provision of services and advice.

B. Organizational framework

14. Project management will take place at three levels. The central coordination unit (CCU), which already exists at the Investment Financing and Professional Organizations Directorate (DGFIOP) of the Ministry of Agriculture, will provide central project coordination. At the regional level, a rural development division (RDD), or another structure responsible for project execution will be created within the Regional Commission for Agricultural Development in Siliana (CRDA). The RDD will be assisted locally by light project implementation coordination structures based on territorial outreach units. Project management and socio-professional organization capacities of these structures will be strengthened with external technical assistance.
15. For steering and coordination, plans call for setting up three coordination structures: (i) a national steering committee; (ii) a regional coordination and steering committee; and (iii) a local coordination committee set up for each

delegation. In addition, a regional technical committee will be set up to coordinate the steering of arrangements for technical and economic advisory assistance.

C. Planning, monitoring and evaluation, learning and knowledge management

16. Planning. Through the value chain platforms supported by the required technical assistance and specialized expertise, plans call for developing an action framework for each value chain, then business plans for farmers organizations or other operators within the value chains outlining investments, implementation modalities and physical and financial participation by the different actors. These planning instruments will identify the investments with the best returns for the target population, with business plans for different types of upstream and downstream investment.
17. The annual workplan and budget (AWP/B) will be prepared by DPCDR jointly with the CRDA technical services and project partners, based on the design report, COSTAB projections adjusted to reflect actual figures, value chain action frameworks, priority needs of beneficiaries formulated within the platforms, implementation capacities, budget allocations and recommendations by supervision missions.
18. The M&E system will be set up on the basis of the system implemented by DGFIOP for the Natural Resource Management Project (PGRN 2) funded by the World Bank, already installed for the IFAD-funded second phase of the Agropastoral Development and Local Initiatives Promotion Programme for the South-East (PRODESUD-II) and the Agropastoral Value Chains Project in the Governorate of Médenine (PRODEFIL). This system will make it possible to define: (i) planning for activities and budgets; (ii) monitoring of physical and financial gains and their impact on project management and logical framework indicators; (iii) evaluation of results effectiveness by analysing outcomes and achievement times, and efficiency based on performance on the cost of achievements; (iv) evaluation of results disaggregated by specific target group, e.g. women and young people; and (v) monitoring of disbursements. The system will be adapted during year one of the project to take account of these specificities and indicators of results and impact from the logical framework and the Results and Impact Management System (RIMS). Preparation of the baseline study and adaptation of the M&E system will be undertaken using retroactive financing so that the baseline study is available prior to actual project start-up.
19. Knowledge management. The project will disseminate innovations and lessons learned at workshops, seminars and round tables and in radio and television broadcasts, as well as opinion surveys of beneficiaries on the effects and impact of project achievements, publication and dissemination of documents, brochures and other media on the project and its results – which will serve as sources of information and orientation for the preparation and planning of other development projects in similar areas elsewhere in the country. A website will be created for this project.

D. Financial management, procurement and governance

20. Financial management. The flow of funds for the project will proceed as provided for in the financing agreement through the designated account. The Siliana CRDA, delegated by the Ministry of Investment and International Cooperation and the Ministry of Agriculture, will issue disbursement and payment orders drawn on IFAD accounts and designated accounts at the Central Bank of Tunisia. Two designated accounts will be opened at the bank, one for the loan and one for the grant.
21. Based on the experience acquired by IFAD in the country, the Government's intention to combat corruption and the reforms under way on fiscal management, risk evaluation in connection with financial management and governance indicators

shows that the overall fiduciary risk is considered moderate. This risk will be mitigated with a series of measures set as disbursement conditions: (i) drafting of a decree to set up the regional development planning and coordination unit within the RDD or another structure responsible for project execution within the CRDA; (ii) designation, in agreement with IFAD, of key project staff, namely the project coordinator, value chain manager, five local coordinators, an M&E officer and accountant; (iii) installation of integrated accounting management and M&E software; and (iv) preparation of an operational and financial management manual for the project.

22. Disbursements. The IFAD loan and grant proceeds will be disbursed over six years, based on the disbursement categories and amounts specified in annex 2 of the financing agreement. Withdrawals of funds from the loan and grant accounts will take place on the basis of the corresponding contracts and invoices. Other eligible expenses will be justified by certified expense statements, and supporting documents will be kept for verification by the external auditor and supervision missions.
23. Procurement. Project procurement will be done in accordance with the provisions of the IFAD procurement guidelines approved by the Executive Board in September 2010. As part of the PRODEFIL design, approved in 2014, IFAD evaluated national regulations on procurement to ensure their compatibility with IFAD guidelines. Following the evaluation it was decided that the national regulations could be used. Activities under direct management will not be financed under the project. The borrower will submit a procurement plan to the Fund each year prior to the end of October including proposed contracts, procurement methods and procedures for prior review by IFAD as applicable.
24. Audit. The borrower will, in accordance with the procedures and criteria set forth in the Fund's project audit guidelines, have an audit of the accounts done each fiscal year by the Comptroller General reporting to the Ministry of Finance and agreed by the Fund, and will submit a certified copy of the audit report to the Fund within six months following the end of the year under review. The report will also contain an opinion on procurement modalities for contracts financed under the project. The DPCDR will prepare semi-annual financial statements on the project activities, and will ensure that the accounting books are kept in accordance with government practices and procedures agreed by IFAD. In addition, internal control will be provided by the relevant services of the Ministry of Agriculture, supported by the Comptroller at the regional level. In view of the frequent delays in submission to IFAD of the final audit report for projects under way, IFAD will undertake the necessary monitoring and rigorous application of the relevant provisions.
25. Governance. The Tunisian procurement system is aligned with the fundamental principles of procurement for IFAD-funded projects. These are as follows: open competition, equity, impartiality, integrity, transparency, good governance and anti-corruption measures. The general rule for awarding contracts is to use open tender procedures, and direct contracting is both highly limited and strictly regulated.

E. Supervision

26. The project will be supervised on an annual basis by IFAD, with support missions as needed. Special attention will be paid to eligibility criteria for project activities in terms of targeting poor people, particularly women and young people. The composition of IFAD's supervision and monitoring missions will also reflect the status of progress made on the project components and activities, targeting and gender equity considerations, as well as lacunae in terms of the project's organizational structures.

IV. Project costs, financing, benefits

A. Project cost

27. The total cost of the project, over a six-year duration and including physical and financial contingencies, is estimated at US\$34.245 million. Base costs are estimated at US\$30.806 million, or 89.9 per cent of total cost. Physical and financial contingencies represent US\$3.439 million, or 10 per cent of total cost and 11 per cent of base costs. Investment costs, in the amount of US\$31.5 million, represent 92 per cent of total cost. Operating costs are just US\$2.772 million, or 8 per cent of total cost.

Table 1
Project cost by component and source of financing
(Thousands of United States dollars)

| Component | IFAD loan | | IFAD grant | | Beneficiaries | | Borrower/ counterpart | | Total | |
|--|---------------|-------------|------------|------------|---------------|------------|--------------------------|-------------|---------------|--------------|
| | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % |
| 1. Value chain promotion and value addition | 8 982 | 68.6 | 218 | 1.7 | 1 717 | 13.1 | 2 184 | 16.7 | 13 101 | 38.2 |
| 2. Creation of enabling conditions for value chain development | 13 432 | 76.7 | 261 | 1.5 | 827 | 4.7 | 2 982 | 17.0 | 17 502 | 51.0 |
| 3. Coordination and management | 1 248 | 33.3 | 24 | 0.6 | - | - | 2 467 | 66.9 | 3 687 | 10.8 |
| Total | 23 610 | 68.9 | 502 | 1.5 | 2 544 | 7.4 | 7 633 | 22.2 | 34 289 | 100.0 |

B. Project financing

28. The project will be financed as follows: an IFAD loan on ordinary terms in the amount of US\$23.6 million, or 68.9 per cent of total project cost; an IFAD grant for US\$0.5 million, or 1.5 per cent of total cost; a contribution by the Government in the amount of US\$7.6 million, or 22.2 per cent of total cost, and contribution by beneficiaries in the amount of US\$2.5 million, or 7.4 per cent of total project cost.
29. It was agreed that recruitment of technical assistance providers by the project may take place upon signature of the financing agreement. Reimbursement for technical assistance will be made once the agreement has entered into force and on the condition that the expenditures incurred meet the criteria for admissibility under section 4.08 of the General Conditions for Agricultural Financing.

Table 2
Project cost by category of expenditure and source of financing
(Thousands of United States dollars)

| Category of expenditure | IFAD loan | | IFAD grant | | Beneficiaries | | Borrower/ counterpart | | Total | |
|------------------------------|---------------|-------------|------------|------------|---------------|------------|--------------------------|-------------|---------------|--------------|
| | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % | Amount | % |
| 1. Consulting services | 4 043 | 79.0 | 502 | 9.8 | 11 | 0.2 | 533 | 11.0 | 5 119 | 14.9 |
| 2. Training | 1 022 | 89.0 | - | - | - | - | 126 | 11.0 | 1 149 | 3.4 |
| 3. Equipment and materials | 6 761 | 63.3 | - | - | 2 132 | 20 | 1 783 | 16.7 | 10 676 | 31.1 |
| 4. Vehicles | 480 | 83.3 | - | - | - | - | 96 | 16.7 | 576 | 1.7 |
| 5. Civil engineering works | 11 305 | 82.4 | - | - | 130 | 0.9 | 2 292 | 16.7 | 13 727 | 40.0 |
| 6. Operating fund | - | - | - | - | 271 | 100 | - | - | 271 | 0.8 |
| 7. Salaries and benefits | - | - | - | - | - | - | 594 | 100.0 | 594 | 1.7 |
| 8. Operating and maintenance | - | - | - | - | - | - | 2 177 | 100.0 | 2 177 | 6.3 |
| Total | 23 610 | 68.9 | 502 | 1.5 | 2 544 | 7.4 | 7 633 | 22.2 | 34 289 | 100.0 |

C. Summary benefit and economic analysis

30. The economic internal rate of return (EIRR) for the project is 17.1 per cent, which is considered extremely satisfactory for a project that addresses the challenging

problems of natural resource management in the marginalized areas of Tunisia. All project costs have been taken into consideration, including those of the components for which not all benefits have been quantified, such as rural tracks, groundwater protection and recharge, and piezometric monitoring of groundwater aquifers.

D. Sustainability

31. The sustainability of the project achievements will be ensured by means of:
- (i) capacity-building for the administration to internalize the value chain approach and make value chains operate effectively;
 - (ii) support and assistance to producers' organizations to enable them to fully take on a leading role in the process of value chain promotion and liaison between their members and value chain operators, particularly commercial operators, and to sustainably manage the value addition units made available to them;
 - (iii) facilitating the development of sustainable win-win partnerships among value chain actors and operators;
 - (iv) supporting promoters of small enterprises created and supported by the project to enable them to manage them profitably and sustainably;
 - (v) making the advisory assistance arrangements set up by the project permanent by integrating them within the structure of the administration in charge of agricultural extension;
 - (vi) undertaking policy dialogue on improving the value chain environment so that the private sector can invest in the various value chain links, particularly downstream; and
 - (vii) capacity-building for GDA to properly manage and maintain the public infrastructure financed by the project.

E. Risk identification and mitigation

32. The main risks identified and measures planned to mitigate them are as follows:
- (i) inadequate human resources, in terms of number and skills, within CRDA and the executing agencies, to be mitigated by making use of multi-disciplinary technical assistance and strengthening the technical services of executing agencies;
 - (ii) uncertainty as to the decentralization process provided for in the constitution, to be undertaken in the coming years, which could lead to a review of the powers and remit of central and local structures. To address this risk, plans call for a midterm review of the project's organization chart based on the results of this process;
 - (iii) fragility of the socio-professional fabric and limited capacities of staff, to be mitigated with capacity-building and support for these structures by specialized assistance throughout project execution;
 - (iv) ecological and environmental risks relating to setting up new crushing units and upgrading abattoirs, which could be mitigated by performing environmental impact assessments and adopting specific treatment measures for the crushing units and abattoirs; and
 - (v) risks relating to the durability of the private advisory assistance arrangements, to be addressed with a rigorous participatory selection of service providers, based on realistic business plans and taking into account demand for advice, awareness-raising of GDA and SMSA and informal groups on gradually taking over the costs of private advice, support to GDA and SMSA for implementation of forms of remuneration for private advice based on membership fees and charges added to the prices of products delivered by their members.

V. Corporate considerations

A. Compliance with IFAD policies

33. The project is aligned with IFAD's Strategic Framework and will contribute to an inclusive and sustainable rural transformation by: (i) building the productive capacity of poor rural people within the selected value chains; (ii) raising the profits of rural poor people through their market participation, support for business plan development and relations with value chain actors, particularly market actors; (iii) strengthening environmental sustainability and resilience of rural poor people to climate change. The principles of the Fund's policies on targeting, empowerment,

gender equality, innovation and knowledge transfer, scaling up and partnership are equally upheld by this project.

B. Alignment and harmonization

34. Contribution by the project to country strategy objectives. The overall design and intervention approach are fully aligned with the vision of implementing the priority orientations of the Strategic Plan for National Development 2016-2020 now nearing completion, in terms of poverty reduction, interregional balance and improving youth employment. To this end, the development of agricultural value chains involving the different actors and preserving the interests of vulnerable groups is crucial to achieve those objectives, particularly in regions affected by poverty, unemployment and degradation of natural resources.
35. Complementarity. The preparation of this project coincided with the formulation of three new projects to operate mainly in Siliana but also in other locations, which also call for supporting the development of agricultural and forest value chains. They are as follows: (i) the Natural Resource Management Programme in Vulnerable Rural Territories, piloted by the Agricultural Land Use and Protection Directorate and supported by the French Development Agency (AFD) and the French Global Environment Facility (FFEM); (ii) the Forest and Pastoral Value Chain Development Project, coordinated by the Forestry Directorate and supported by the World Bank; and (iii) the EPARD programme financed by the European Union. The Governorate of Siliana is also involved in part through the Technical Assistance Project for Sustainable Agricultural Development supported by the German Agency for International Cooperation (GIZ). For these projects, value chain development is an important lever for promoting both agricultural and non-agricultural activities and strengthening the livelihoods and incomes of vulnerable people.

C. Innovation and scaling up

36. Innovations. The project as a whole is innovative in that it introduces a new approach – the value chain approach – to territorial development. The main innovations are as follows: (i) initiatives between value chain operators, such as platforms bringing together value chain actors and operators leading to win-win partnerships, with business plans materializing in the form of contracts between operators at different links of the value chains; (ii) promotion of policy lobbying on challenges facing value chains in connection with territorial development; (iii) technical and economic advisory assistance arrangements for small-scale operators to facilitate ownership of the value chain approach by producers and improve their production standards and farm management; (iv) making available pilot value addition units to groups of farmers (SMSA), to be managed by them; and (v) use of specialized private technical assistance to implement the project.
37. The project will make the best use of these innovations through scaling up by identifying interventions to be consolidated and expanded, scale of intervention, evolution in the number of beneficiaries in the short, medium and long term; drivers of expansion such as leaders and contextual incentives; secured resources such as financing and natural, strategic, institutional, organizational and political resources, partnerships and participatory knowledge management; and the trajectories and pathways of such an approach.

D. Policy engagement

38. The value chain approach as a lever of sustainable territorial development is still incipient, and the current vision is essentially centred around adding value to certain strategic products. In terms of policy dialogue, actions to strengthen farmers' organizations and to promote and develop value chains will be analysed and proposals formulated in order to contribute to: (i) initiatives and win-win partnerships between value chain operators; (ii) synergies between territorial development and value chains; (iii) adapted technical and economic advisory

assistance arrangements for family farms to promote ownership of the value chain approach and improve farm management; (iv) management of value addition units by groups of farmers (SMSA); and (v) setting up value chain platforms to put forward reform proposals.

VI. Legal instruments and powers

39. A project financing agreement between the Republic of Tunisia and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower/recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as appendix I.
40. The Republic of Tunisia is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
41. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Lending Policies and Criteria.

VII. Recommendation

42. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolutions:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on ordinary terms to the Republic of Tunisia in an amount equivalent to EUR twenty-one million six hundred thousand (EUR 21,600,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a grant to the Republic of Tunisia in an amount equivalent to EUR four hundred and sixty thousand (EUR 460,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze
President

Negotiated financing agreement

Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana

(Négociations conclues le 3 novembre 2016)

Numéro du prêt: [introduire le numéro]

Numéro du don: [introduire le numéro]

Nom du Projet: Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana (PROFITS) ("le Projet")

La République Tunisienne ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

PREAMBULE

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité auprès du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2), et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, amendées en avril 2014 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Pour les besoins du présent Accord, le terme "Emprunteur" s'applique à la République Tunisienne en tant que bénéficiaire du don. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un don et un prêt (l'ensemble constituant "le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1 A. Le montant du prêt du Fonds est de vingt-et-un millions six cents mille Euros (21 600 000 Euros).

B. Le montant du don du Fonds est de quatre cent soixante mille Euros (460 000 Euros).

2. Le prêt du Fonds est accordé à des conditions ordinaires. Les prêts consentis à des conditions ordinaires supportent un taux d'intérêt annuel sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du prêt. Le prêt du Fonds est assorti d'un délai de remboursement de dix-huit (18) ans, dont un différé d'amortissement de cinq (5) ans, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables aux retraits sont remplies conformément à la section 4.02 b) des Conditions générales.

3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.

4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre.

5. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts du prêt du Fonds sont exigibles le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

6. L'Emprunteur ouvrira deux (02) comptes désignés au nom du Projet auprès de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) destinés à recevoir les fonds provenant du prêt et du don du Fonds.

7. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant équivalent à 6,93 millions d'Euros. Ces fonds représentent la contribution de l'Emprunteur au financement du Projet et l'ensemble des droits de douane, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Projet.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche de l'Emprunteur.

2. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et du don du Fonds et la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements. Celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales:

- a) Les comptes désignés ont été ouverts;
- b) Le Comité National de Pilotage (CNP) a été créé par décision ministérielle et le FIDA est membre observateur dans ce comité;
- c) La Division de Développement Rural (DDR) ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet a été établie au sein du Commissariat régional de développement agricole de Siliana (CRDA) par décret;
- d) Le personnel clé du Projet, soit le Coordinateur du Projet, le Responsable filière, les cinq Coordinateurs locaux, le Responsable de suivi évaluation et le Comptable, ont été affectés, conformément aux procédures en vigueur de l'Emprunteur, en accord avec le Fonds;
- e) Le Manuel de procédures du Projet a été finalisé par l'Emprunteur et validé par le Fonds; et
- f) Un logiciel de gestion comptable et de suivi-évaluation a été mis en place au niveau du CRDA, pour l'administration de toutes les opérations financières du Projet.

2. L'assistance technique peut être recrutée par l'Emprunteur dès la signature de l'accord de financement. Les paiements effectués au titre de l'assistance technique n'auront lieu qu'après l'entrée en vigueur de l'accord et sous réserve que les dépenses effectuées remplissent les critères d'admissibilité de la Section 4.08 des Conditions générales.

3. Le présent accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:
Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération
Internationale
98, avenue Mohamed V
Belvédère, 1002 Tunis, Tunisie

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en deux(2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

[Introduire le nom du représentant autorisé]
[Introduire son titre]

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. Population cible. La zone du Projet compte 114 122 habitants et le Projet bénéficiera directement à 14 000 ménages (54 500 habitants, soit la moitié des habitants de la zone), comprenant les ménages les plus défavorisés ayant un savoir-faire et travaillant dans l'économie agricole, les petites exploitations agricoles familiales ne dépassant pas 2 hectares (ha) en irrigué et moins de 20 ha en sec, pratiquant un élevage extensif sédentaire et/ou pastoral (en forêt) avec un troupeau ne dépassant pas 30 têtes ovines et caprines, les ménages impliqués dans la transformation et la valorisation des produits des filières, des jeunes, hommes et femmes, à la recherche d'emploi et d'opportunités économiques. En outre, le Projet ciblera les élèves du niveau primaire en matière d'éducation nutritionnelle.

2. Zone du Projet. Le Projet couvrira 35 secteurs sur 5 délégations de la partie sud du Gouvernorat² dont les populations sont parmi les plus pauvres du Gouvernorat. La région d'intervention du Projet est essentiellement constituée du système montagneux correspondant au compartiment géographique de la dorsale tunisienne, zone comprise entre 600 et 1 300 mètres d'altitude, favorable au développement de l'arboriculture fruitière et de l'élevage.

3. Finalité. Le Projet a pour finalité d'améliorer les conditions de vie des populations rurales vulnérables dans la zone Sud de Siliana, notamment par de nouvelles opportunités d'emploi durables grâce au développement et valorisation des filières.

4. Objectif spécifique. L'objectif spécifique du Projet consiste au développement durable des filières valorisant la diversité des terroirs de la région avec inclusion profitable des petits producteurs, jeunes et femmes organisés et le renforcement des capacités des petits producteurs à exploiter de manière efficace et raisonnée les potentiels socio-économiques des filières.

5. Résultats attendus. Les résultats issus des composantes du Projet sont les suivants: i) les acteurs locaux des filières, qui se professionnalisent, deviennent animateurs d'une dynamique de concertation interprofessionnelle assurant la promotion de leur filière et l'accroissement de la part de la valeur ajoutée restant dans le territoire, et se répartissent celle-ci plus équitablement; et ii) un environnement institutionnel et d'infrastructures publiques favorables au développement des filières se met en place et assure sa durabilité.

6. Composantes. Le PROFITS s'articule autour de deux composantes complémentaires: i) Promotion et valorisation des filières; ii) Création de conditions favorables pour le développement des filières. Les composantes sont renforcées par un dispositif d'assistance technique et de gestion/coordination.

²Bargou, Makhtar, Kesra, Er-Rouhia et Siliana Sud.

6.1. Composante 1: Promotion et valorisation des filières. L'approche filière mise au service du développement territorial dans cette composante vise à encourager l'établissement de partenariats gagnant-gagnant entre acteurs des filières, dans lequel l'État interviendra, directement et indirectement, essentiellement en appui aux petits producteurs organisés afin: i) d'initier une dynamique de gouvernance locale des filières pour favoriser les partenariats public-privé et la circulation d'une information économique de qualité; et d'améliorer ii) l'organisation des acteurs des filières au niveau de pôles de développement; iii) les performances d'ensemble des filières sélectionnées dans ces petites régions, en améliorant le chiffre d'affaires consolidé des acteurs des filières; iv) les revenus des producteurs, en améliorant leur maîtrise technique et économique de leurs activités et leur capacité de prise de décision pour leurs choix d'activités afin d'améliorer leur accès aux marchés rémunérateurs; et v) l'inclusion des familles pauvres dans les filières en valorisant mieux leur activité actuelle (en particulier pour les femmes) ou en développant des activités nouvelles propices à leur autonomisation.

Cette composante se décompose en trois sous-composantes: 1.1: Organisation des acteurs des filières dans les pôles de développement; 1.2: Développement des activités économiques entre les acteurs des filières et des capacités de valorisation des produits des filières; 1.3: Renforcement des capacités professionnelles des acteurs des filières.

6.1.1. Sous-composante 1.1: Organisation des acteurs des filières dans les zones de production. Cette sous-composante créera des espaces de concertation et de dialogue entre tous les acteurs/opérateurs des filières (des plateformes de filières) devant aboutir à l'élaboration participative de cadres d'action de filière et à l'établissement de partenariats gagnant-gagnants entre acteurs des filières.

L'organisation des acteurs dans des Plateformes Filières Locales (PFL) a pour but de leur permettre i) d'élaborer une connaissance partagée de cette filière et notamment d'analyser le fonctionnement de la filière et leur place dans celle-ci; ii) d'identifier les actions à soutenir dans la filière et son environnement pour améliorer sa performance globale et celle de chaque acteur de la filière; iii) de formaliser et de prioriser ces interventions de développement local en un Cadre d'Action de Filière (CAF); iv) de définir les critères d'inclusion sociale pour les Plans d'Affaires (PA) soutenus; v) de suivre et évaluer la mise en œuvre du CAF et vi) d'identifier des thématiques concrètes sur lesquelles préparer des plaidoyers destinés aux décideurs politiques (voir composante 2.3). Le résultat attendu de la mise en œuvre de cette sous-composante est que les acteurs des filières sont capables d'identifier les opportunités et de coordonner leurs actions dans le cadre des plateformes filières.

6.1.2. Sous-composante 1.2. Développement des activités économiques entre les acteurs des filières et des capacités de valorisation des produits des filières. Cette sous-composante accompagnera les acteurs des filières afin d'élaborer et d'exécuter des plans d'affaires avec d'autres acteurs privés et publics dans le cadre desquels se concrétisera le développement d'ensemble de chaque filière, à travers une meilleure relation entre acteurs ("Business to Business"), pour améliorer la valeur ajoutée d'ensemble et la répartir plus équitablement au profit des petits paysans. Ces plans d'affaires pourront englober toute une gamme d'activités éligibles et bénéficier d'un appui du projet en termes de renforcement et d'appui économique pour leur bonne réalisation. Ces activités porteront plus particulièrement sur un appui à la reconversion arboricole au niveau des exploitations agricoles, un appui au développement des activités liées à l'élevage et sur la création de micro-

entreprises de production et de services. Toutes ces activités seront pilotées par les Groupements de développement agricole (GDA).

Cette sous-composante consistera aussi, sur la base des cadres d'action des filières, à mettre à la disposition des Sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA) existantes ou à créer dans la zone, des unités de valorisation dont la construction et les équipements seront financés par le Projet. Ces unités de valorisation seront gérées par des SMSA qui bénéficieront d'une assistance technique spécialisée recrutée par le Projet.

Il s'agira dans cette sous-composante de: i) l'identification participative des opportunités d'affaires entre acteurs intéressés; ii) la formulation participative des PA; iii) la validation du PA selon les critères préétablis d'éligibilité des investissements et l'évaluation et l'approbation de l'investissement public; iv) l'appui-accompagnement de la mise en œuvre des PA, avec des modalités spécifiques aux PA incluant des unités de valorisation et à ceux visant la constitution, dans le cadre de l'approche inclusive, de micro-entreprises et de services professionnels (OP) qualifiés, pour le développement des filières.

6.1.3. Sous-composante 1.3. Renforcement des capacités professionnelles des acteurs des filières. Cette sous-composante visera: i) le renforcement des capacités des acteurs locaux pour tirer le meilleur parti des filières, dans un cadre d'échanges professionnels, en améliorant la maîtrise technico-économique et la capacité de décisions individuelles, ii) l'accompagnement des groupements d'acteurs existants ou à venir pour se donner un programme d'action pour mieux jouer leur rôle dans les filières, et iii) la promotion de la sécurité nutritionnelle des ménages.

Les activités à mener dans ce cadre consisteront à: i) sensibiliser et informer les acteurs des filières sur la mise en place de conseil technico-économique et de gestion (CTEG) (identifier les groupes volontaires pour tester le service dans le cadre de la formation-action des conseillers puis encourager son inclusion dans les PA; ii) constituer des Groupes Paysans d'Échanges et d'Expérimentation (GPEE); iii) soutenir le développement et le renforcement des OP via l'élaboration de leur projet professionnel; et enfin iv) engager spécifiquement un programme d'éducation nutritionnelle auprès des familles de la zone.

6.2. Composante 2: Création de conditions favorables pour le développement des filières. Il s'agit d'appuyer l'amélioration de l'environnement institutionnel dans lequel les filières peuvent se développer. Il convient donc d'une part, de mettre en place un dispositif d'appui-conseil technique et économique privé au niveau des organisations de producteurs (GDA et SMSA), et d'autre part, de financer dans le cadre du Projet, la réhabilitation ou la mise en place des infrastructures nécessaires au développement des filières (réhabilitation de périmètres irrigués, ouverture de pistes pour l'accès au marché des produits des filières, construction de lacs collinaires, remembrement rural). La composante s'attellera également, à travers un dialogue participatif sur les politiques, à engager entre tous les acteurs des filières dans le cadre des plateformes filières, à appuyer l'identification, par ces derniers, des contraintes au développement des filières et à proposer des améliorations à apporter au cadre juridique et procédural pour lever ces contraintes.

Elle se décompose en trois sous-composantes: 2.1: mise en place d'un dispositif d'appui-conseil technico- économique durable et de prestation de services; 2.2:

réalisation d'infrastructures publiques liées aux filières; et 2.3: dialogue sur les politiques et le cadre législatif et réglementaire liés aux filières.

- 6.2.1. Sous-composante 2.1: Mise en place d'un cadre de services favorable au développement des filières et à la professionnalisation des acteurs. Cette sous-composante a pour objectifs l'appui à l'émergence et la mise à disposition des services suivants aux producteurs: i) conseil de gestion associant un conseil technico-économique centré sur les filières, par groupes d'échanges et d'expérimentation paysans, et ii) conseil socio-organisationnel répondant aux besoins des OP, acteurs des filières partenaires du Projet et la certification de ces services.

La mise en œuvre sera placée sous la responsabilité du CRDA, à travers de sa direction de vulgarisation, avec l'appui de l'assistance technique. Le processus comprendra entre autres: i) l'ajustement de la démarche de CTEG aux besoins du public-cible; ii) la sélection des futurs conseillers; iii) la formation des conseillers technico-économiques et de gestion (formation-action sur 2 ans, certification des capacités, en particulier en termes d'animation et d'organisation, formation continue et mise en réseau); iv) la mise à niveau de prestataires d'appui socio-organisationnel pour l'élaboration des projets professionnels des OP; et v) l'organisation du service à l'échelle de la zone d'intervention du Projet et de ses pôles de développement.

- 6.2.2. Sous-composante 2.2: Réalisation d'infrastructures publiques liées aux filières. Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette sous-composante sont: i) d'assurer une production agricole croissante en préservant la fonctionnalité des périmètres publics irrigués à travers la réhabilitation/modernisation des infrastructures hydrauliques défectueuses; ii) de garantir l'écoulement des produits agricoles en améliorant les conditions d'accès aux périmètres irrigués; iii) d'assurer la gestion et l'exploitation rationnelle des ressources en eau grâce à l'adoption de bonnes pratiques agricoles et en installant des équipements d'économie d'eau dans les parcelles; et iv) d'améliorer les structures foncières des exploitations.

A titre indicatif, les principales activités et quantités sont: i) la réhabilitation de Périmètres Publics Irrigués (PPI) à travers la réalisation de 4 forages de remplacement d'anciens forages non productifs, la mise en place de 3 piézomètres pour le contrôle de la nappe de Rouhia, la modernisation de 6 stations de pompage sur forages, la réhabilitation de 1130 ha de PPI et l'aménagement par bitumage de 30 km d'accès aux périmètres; ii) la protection des PPI et des infrastructures par des ouvrages de conservation des eaux et du sol (CES) et recharge des nappes, la réalisation de 3 études, dont une étude hydrogéologique de Rouhia visant à décréter le périmètre comme périmètre de sauvegarde de la nappe, l'exécution de 20 ouvrages de recharge des nappes, la réhabilitation de 1200 ha de périmètres d'épandage et la réalisation de 3 lacs collinaires; iii) l'équipement de 600 ha pour l'économie de l'eau à la parcelle; iv) le renforcement des capacités des agriculteurs et des GDA dans les périmètres irrigués en matière de conduite des irrigations, de maintenance des équipements d'irrigation, de mobilisation des fonds nécessaires à cette maintenance et de rationalisation de l'utilisation de fertilisants et de pesticides dans un souci de préservation de la qualité de l'eau d'irrigation; et v) le remembrement de 5000 ha de terres.

- 6.2.3. Sous-composante 2.3: Dialogue sur les politiques et le cadre législatif et réglementaire liés aux filières. Cette sous-composante visera à contribuer à

l'élaboration de politiques nationales en matière de développement agricole, et plus particulièrement de développement des filières sélectionnées, en levant les contraintes précitées. Les plateformes filières organisées par le projet auront un rôle important à jouer dans ce sens en proposant aux décideurs des réformes visant à lever les blocages limitant les opportunités économiques pour les populations rurales et d'introduire des changements permettant d'améliorer les conditions auxquelles font face les opérateurs à chaque maillon des filières et nécessitant des interventions du secteur public. Pour cela les acteurs des plateformes filières joindront leurs efforts pour développer des argumentaires permettant d'alimenter le dialogue sur les politiques agricoles et éventuellement négocier des options politiques.

Il est prévu dans le cadre de cette sous-composante de mener les principales activités suivantes: i) constitution de groupes de travail issus des plateformes filières, pour chacune des thématiques précitées; ii) engagement d'études spécifiques sur ces thématiques; iii) organisation d'ateliers de concertation élargis; et iv) engagement d'un consultant spécialisé pour la rédaction des textes nécessaires et la préparation de propositions à soumettre aux pouvoirs publics. A l'issue de ces activités, de nouvelles propositions de textes juridiques des organisations paysannes (GDA et SMSA) renforçant les activités économiques, l'allègement du pouvoir de l'administration, favorisant la fédération de ces structures et, autorisant la contractualisation de partenaires nationaux et internationaux avec plus de souplesse seront disponibles. Pour l'aspect foncier, une étude sur l'impact des activités de remembrement en sec menées par l'Agence foncière agricole (AFA) depuis plus de vingt ans pourrait déboucher sur des orientations stratégiques dans le domaine du remembrement foncier tandis que les enseignements sur réussites/limites des plateformes et de la mise en œuvre du dispositif d'appui conseil devront alimenter les réflexions 'politique' sur les approches de développement filière les plus performantes et appropriées.

Le lancement des études nécessaires sera effectué par le CRDA. La constitution et l'animation des groupes de travail et des ateliers de concertation et de restitution seront effectuées par l'assistant technique responsable de l'animation des plateformes filières, sous la supervision du CRDA. L'engagement du consultant pour l'élaboration des propositions, concrétisées par des textes juridiques et des documents de politiques thématiques, sera effectué par le CRDA. Le CNP validera ces propositions et les soumettra aux instances gouvernementales concernées. Pour ce qui est du partage des expériences et des enseignements (des plateformes et du dispositif d'appui conseil) le Projet renforcera les capacités des acteurs locaux à examiner de façon critique la mise en œuvre tout en développant des outils de communication (brochures, dépliants) pour une diffusion plus large.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

7. L'Agent principal du Projet

7.1 Désignation. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, en sa qualité d'Agent principal du Projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet à travers le CRDA de Siliana.

7.2 Responsabilités Le CRDA de Siliana aura la responsabilité de la gestion technique et financière du Projet. Il assurera la coordination au niveau régional et local du Projet et sera responsable de la consolidation de toute information concernant le Projet.

B. COORDINATION DU PROJET

Pour assurer une bonne coordination et pilotage du Projet aux différents niveaux, national, régional et local, il est prévu la constitution de trois structures de pilotage et de coordination et d'un comité technique régional qui sera institué pour coordonner le pilotage du dispositif d'appui-conseil.

8. Comité National de Pilotage (CNP)

8.1 Désignation et composition. Le CNP sera créé au niveau central par décision ministérielle et sera chargé de la supervision et du pilotage général du Projet. Il sera présidé par le Ministre de l'Agriculture ou son représentant et le secrétariat sera assuré par la Direction Générale du Financement et de l'Investissement des Organismes Professionnelles (DGFIOP) à travers l'Unité Centrale de Coordination (UCC).

Le CNP sera composé des représentants des directions centrales du Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche concernées par le Projet, du CRDA de Siliana, en particulier le Directeur de la Division de Développement Rural (Coordinateur du Projet) ou de toute autre structure responsable de l'exécution du Projet, du Ministère des Finances, du Ministère de Développement de l'Investissement et de la Coopération Internationale, de la Direction générale de l'agro-industrie relevant du Ministère de l'Industrie, de l'Agence Nationale de la Protection de l'Environnement qui relève du Ministère de l'Environnement et, de représentants des différents partenaires du secteur public, privé, et de la société civile. Le FIDA y sera représenté comme observateur.

8.2 Responsabilités. Le CNP aura pour mission de veiller au suivi des objectifs du Projet et à la qualité de l'application de son approche d'intervention, à l'intégration des programmes et stratégies des divers secteurs dans la région, au suivi des mesures institutionnelles et à la maîtrise des échéances de réalisation, ainsi qu'à l'adéquation des moyens du CRDA avec les tâches planifiées. Le CNP se réunira au moins deux fois par an pour l'analyse, l'approbation du bilan d'activité annuel du Projet et l'examen du Programme de Travail et Budget Annuels (PTBA).

9. Comité Régional de Coordination et de Pilotage (CRCP)

9.1 Composition. Le CRCP assurera la coordination entre les différentes structures régionales de planification et de mise en œuvre dans le Gouvernorat de Siliana. Le CRCP sera présidé par le Gouverneur de Siliana ou son représentant et le secrétariat sera assuré par la Division de Développement Rural du CRDA ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet. Le CRCP se réunira semestriellement et chaque fois que son Président le juge nécessaire.

Il sera composé par les cadres du Projet et des divisions et arrondissements techniques du CRDA, les représentants des structures régionales de développement, des différents partenaires au niveau régional et local, le représentant régional de l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP), un représentant des GDA, un représentant des SMSA et des acteurs des filières.

9.2 Responsabilités. Le CRCP aura pour tâches essentielles d'assurer: i) la coordination de la planification et de l'approche d'intervention du Projet; ii) la synergie avec d'autres projets et programmes similaires au niveau de la région, iii) l'identification et la mise en œuvre des stratégies de communication, iv) la validation du programme de formation, v) l'échange et le partage des expériences et la dissémination des bonnes pratiques; vi) l'identification des opportunités de partenariat entre les organisations socioprofessionnelles et les organisations féminines dans la région et avec d'autres régions; vii) la négociation/validation des propositions techniques; viii) l'examen et l'adoption du PTBA; ix) le suivi périodique des réalisations des activités du Projet et de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec les autres services régionaux; x) le suivi financier et la préparation des rapports internes d'audit; xi) l'examen et la résolution des problèmes techniques rencontrés lors de la mise en œuvre; et xii) l'intégration des diverses interventions et la complémentarité des investissements et programmes ordinaires des arrondissements en vue d'une meilleure rationalisation et d'une minimisation des coûts d'intervention et d'encadrement.

10. Comité Technique Régional (CTR)

10.1 Composition. Le CTR sera institué au niveau régional pour coordonner plus spécialement le pilotage du dispositif d'appui-conseil. Il sera composé des différentes institutions concernées par ce dispositif, en particulier, le CRDA, l'Office de développement du Nord-Ouest en Tunisie, l'Office de l'Élevage et des Pâturages en Tunisie, l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole en Tunisie, l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles en Tunisie, l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles, l'Office Nationale de l'Huile (ONH), le Groupement des fruits et légumes (GIF), le Groupement interprofessionnel de la viande et du lait (GIVLait) et les structures de la société civile impliquées dans/concernées par le dispositif.

10.2 Responsabilités. Il se réunira une fois par trimestre et donnera un avis technique sur les résultats des plateformes filières (cadres filières et business plan filières en particulier) et le Secrétariat sera assuré par le service filière de la DDR ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet.

11. Comité Local de Coordination (CLC)

11.1 Composition. Le CLC sera constitué au niveau de chacune des cinq Délégations dans la zone du Projet. Chaque CLC sera présidé par le Délégué et composé du personnel technique des Cellules Territoriales de Vulgarisation, des présidents des conseils d'administration des GDA et des SMSA, des représentants de la société civile et d'un représentant de la Division de Développement Rural à créer ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet.

11.2 Responsabilités. Les CLC se réuniront au moins une fois par trimestre et auront pour tâches essentielles d'assurer: i) la sensibilisation des acteurs locaux de l'approche filière et leur organisation en groupement socioprofessionnel; ii) l'adhésion à l'approche d'appui-conseil des exploitations; iii) l'appui des organisations socioprofessionnelles sur le terrain; iv) l'examen et la résolution des problèmes techniques et socio-économiques rencontrés lors de la mise en œuvre du Projet au niveau local; et v) l'accompagnement de l'installation des activités économiques ainsi que leur encadrement le long du processus de production, transformation et commercialisation.

C. STRUCTURES DE GESTION DU PROJET

12. Au niveau central. L'UCC, qui existe déjà au niveau de la DGFIOP du Ministère de l'Agriculture assurera la coordination globale du Projet. Elle sera

responsable: i) de jouer le rôle d'interface technique du Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche avec le Fonds, ii) de coordonner les missions de suivi et de supervision engagées par le Fonds; iii) d'assurer la fonction de secrétariat du CNP qui sera créé dès la signature du présent Accord; et iv) de suivre les demandes d'ouvertures des crédits nécessaires sur les ressources du budget de l'État et sur les ressources extérieures.

13. Au niveau régional

13.1 Le Commissariat régional de développement agricole de Siliana (CRDA). Le CRDA assurera la gestion globale du Projet et la complémentarité avec tous les projets cofinancés aux niveaux régional et local par différents bailleurs de fonds au niveau régional. La DDR ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet, à créer au sein du CRDA, assurera la gestion administrative et financière du Projet et aura comme principale mission la planification régionale et la coordination du développement agricole et rural. Dans ce rôle régional, la DDR garantira aussi la synergie entre les différentes approches d'intervention, en particulier pour ce qui concerne la promotion des filières dans la région.

13.2 La DDR ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet. La DDR aura le rang de direction d'administration centrale. Sous l'autorité du Directeur général du CRDA, le Directeur de la DDR (Coordinateur du Projet) aura pour mission: i) la définition et la mise en œuvre des modalités concrètes de réalisation du Projet, en particulier, la conduite et la supervision de toutes les démarches de planification; ii) la gestion du prêt et du don et des fonds de contrepartie affectés au Projet dans le Gouvernorat; iii) la mobilisation des moyens financiers, humains, matériels et institutionnels du Projet en assurant leur pleine utilisation pour les objectifs poursuivis et en veillant à la formation des personnels et partenaires; iv) la coordination de la mise en œuvre des composantes et l'assurance de la contribution des arrondissements techniques du CRDA à la mise en œuvre du Projet; v) le pilotage et l'appui à la mise en œuvre des actions de développement des filières; et vi) la gestion et le suivi de l'assistance technique à recruter dans le cadre du Projet.

La DDR ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet sera composée d'une sous-direction de planification et de suivi-évaluation (SD/PSE) avec un service de planification, un service de suivi-évaluation et un service financier du Projet et d'une sous-direction de promotion de filières et de développement local avec un service filières, un service de développement local qui travaillera en étroite collaboration avec la division de la production végétale et de la vulgarisation au sein du CRDA et sera représenté par des coordinateurs locaux. Les tâches techniques seront exécutées sous la responsabilité des divisions et arrondissements techniques du CRDA et des partenaires techniques identifiés et liés par des conventions de partenariat.

13.3 La Sous-Direction de Programmation et de Suivi Évaluation (SDPSE). Une SDPSE sera établie au sein de la DDR et sera dirigée par un sous-directeur. Elle comprendra un service de programmation, un service de suivi-évaluation et un service financier et aura pour mission la coordination et la mise en œuvre de toutes les activités liées à la programmation, au suivi-évaluation et à la gestion financière.

13.3.1 Le service de programmation (SP). Un SP sera établi au sein de la SDPSE et sera dirigé par un chef de service. Il sera composé d'un cadre chargé de conduire la démarche participative et locale et d'un cadre responsable de l'organisation et du pilotage des activités de formation. Le SP assurera, en concertation avec le personnel de la DDR ou toute autre structure responsable de l'exécution du Projet, et en collaboration avec les arrondissements concernés: i) la

coordination d'ensemble des composantes du Projet; ii) la préparation et la conduite de la démarche de planification participative au niveau régional et local; iii) la consolidation des contrats-programmes annuels dans un PTBA; et iv) le pilotage des activités de formation du personnel et des membres des GDA ainsi que la formation des bénéficiaires des activités génératrices de revenus (AGR) et des jeunes promoteurs de petites moyennes entreprises.

13.3.2 Le service de suivi-évaluation (SSE). Un SSE sera établi au sein de SDPSE et sera dirigé par un chef de service. Le SSE sera composé d'un responsable de suivi-évaluation, d'un cadre spécialisé en techniques de communication et d'un comptable pour la gestion financière. Le SSE assurera: i) le suivi des réalisations physiques et financière et des indicateurs du cadre logique; ii) la gestion du processus de suivi participatif avec la population; iii) la gestion des banques de données cartographiques et numériques du projet; iv) la production des rapports contractuels d'activité et des rapports de restitution aux différentes structures locales, régionales et nationales; v) la préparation des rapports financiers et le suivi des rapports d'audit; et vi) la communication et la vulgarisation de l'approche et des différents aspects du Projet.

13.3.3 Le service financier (SF). Le SF sera établi au sein de la SDPSE et assurera la tenue de la comptabilité générale, la comptabilité analytique et la comptabilité budgétaire du projet, le respect des procédures administratives, comptables et financières et la régularité des opérations de gestion et préparera tous les éléments nécessaires à la préparation des rapports d'audit. Il assurera aussi la passation des marchés, le contrôle et le suivi des demandes de remboursement, ainsi que le contrôle et le suivi administratif des conventions passées avec les organisations de base et avec les partenaires. Ce service travaillera en étroite collaboration avec le Service financier du CRDA.

13.4 La sous-direction de développement local et de promotion des filières (SDDLPF). Une SDDLPF sera établie au sein de la DDR et sera dirigée par un sous-directeur. Elle comprendra un service de promotion des filières et un service de développement local et aura pour mission la coordination et l'appui à la mise en œuvre de toutes les activités liées à la promotion des filières et au développement local.

13.4.1 Le service de promotion des filières (SPF). Un SPF sera établi au sein de la SDDLPF et sera dirigé par un chef de service. Il sera aussi composé des cadres suivants: un cadre spécialisé en approche filières et un cadre féminin pour l'animation des femmes et des jeunes et du ciblage. Avec l'appui de l'assistance technique, le SPF aura pour missions: i) de participer à la mise en œuvre des actions des composantes du Projet; ii) de sensibiliser les différents partenaires administratifs et civils sur l'intérêt de l'approche filières dans le développement économique local et régional, iii) d'informer la population cible sur le fonctionnement des filières et les opportunités d'activités économiques et d'accompagner l'organisation de celle-ci en groupes d'intérêt économique; iv) d'appuyer l'émergence de micro et petites entreprises; v) d'agir à titre d'interface et de liaison entre les promoteurs appuyés par le Projet et les institutions publiques existantes (ODNOU, GIF, ONH, OEP, etc.) et de faciliter l'accès des promoteurs à la formation, aux services et structures de financement; vi) de fournir des appuis et conseils aux petits entrepreneurs au-delà de la phase d'investissement dans le but de pérenniser et de développer leurs activités; vii) de diffuser et de communiquer sur l'approche filière, auprès des groupes-cibles au sein de la population, les informations concernant les activités de formation professionnelle; et viii) de veiller au respect de la stratégie de ciblage et genre.

13.4.2 Le service de développement local (SDL). Un SDL sera établi au sein de la SDDLPPF et sera dirigé par un chef de service. Il sera composé aussi d'un coordinateur local au niveau de chaque délégation et aura pour mission, la coordination et l'appui à la mise en œuvre de toutes les activités du Projet au niveau local, et ce, en concertation avec les partenaires régionaux et locaux.

14. Au niveau local. Au niveau local, les cinq coordinateurs locaux (un coordinateur par Délégation) relevant du SDL seront placés au niveau des cellules territoriales de vulgarisation (CTV) correspondants. Chaque coordinateur local constituera, avec l'équipe du CTV, la Cellule Locale d'Exécution du Projet (CLE).

Sous la responsabilité du SDL et en concertation avec les partenaires locaux, les CLE, avec l'appui de l'assistance technique, auront à animer et à mettre en œuvre toutes les activités du Projet qui seront identifiées au niveau des plateformes et cadres d'action des filières dans chaque Délégation. Les CLE auront les principales tâches suivantes: i) initier et accompagner le processus de planification en étroite collaboration avec le SPL et en assurer un suivi très rapproché; ii) capitaliser l'information et l'expérience acquises par les équipes de planification afin de créer une mémoire institutionnelle au sein du CTV et du CRDA; iii) contribuer à l'identification des besoins en formation et à l'organisation de formations délocalisées; iv) couvrir les aspects ciblage et genre; v) préparer et proposer le programme des travaux annuels de la délégation y compris les activités de formation en planification locale; et vi) suivre et organiser, selon une approche horizontale et partenariale, la mise en œuvre de toutes les activités du Projet.

15. Assistance technique. Une assistance technique transversale sera mise en place au niveau du Projet appuyer les acteurs du Projet et transférer les savoir-faire nécessaires notamment dans les domaines des approches nouvelles (méthodes participatives, filières, développement local, appui-conseil aux exploitations) et de l'animation des plateformes au niveau local et régional. Elle sera composée d'une expertise nationale et internationale qui travaillera à plein temps et des expertises conjoncturelles selon les besoins. Un assistant technique sénior pour le pilotage des plateformes filières sera recruté durant deux ans à partir de la deuxième année et un autre expert sénior qui pilotera le dispositif d'appui-conseil sera recruté pour une durée de trois ans à partir de la deuxième année. Tous les deux travailleront sous la responsabilité du coordinateur du Projet et auront en charge, surtout, l'appui des équipes du Projet et de ses partenaires dans les domaines de l'approche filière, du conseil de gestion des exploitations et de l'animation des plateformes.

L'assistance technique junior sera constituée: i) d'un expert en industries agro-alimentaires pour une durée de vingt-quatre mois répartie sur trois ans, qui aura à appuyer et encadrer les unités de transformation à mettre à la disposition des SMSA; ii) un technicien pour l'appui du fonctionnement des unités agro-alimentaires pour un forfait de 20 hommes mois à partir de la troisième année; iii) quatre conseillers pour l'encadrement des vulgarisateurs dans le domaine de l'appui-conseil pour une durée de quatre ans chacun à partir de la deuxième année; et iv) un spécialiste en gestion de projet pour l'appui à la structure de gestion dans le domaine de la préparation des dossiers d'appels d'offres, de la supervision des travaux et du suivi-évaluation du Projet sur une durée de dix-huit mois à partir de la deuxième année.

16. Plateforme des Filières Locales (PFL). Les plateformes filières à mettre en place dans le cadre du Projet sont des structures informelles qui regroupent tous les acteurs publics, coopératifs et privés et joueront un rôle crucial dans: i) la sensibilisation des acteurs pour le développement d'une vision organisationnelle partagée; ii) le diagnostic participatif des filières et l'identification des interventions prioritaires le long des chaînes de valeur; iii) l'identification des opportunités

d'affaires entre partenaires intéressés; et iv) la formulation participative des plans d'affaires (formation, plans d'investissements, plans de financement y compris investissements publics dans le cadre du Projet, suivi de la performance). L'Office de Développement du Nord-Ouest (ODNOU), structure transversale de planification régionale et de promotion des initiatives locales, peut être associé pour jouer un rôle fondamental dans le pilotage et l'animation de ces plateformes.

D. EXÉCUTION DU PROJET

17. Mise en œuvre. Le Projet, à travers le Directeur général du CRDA de Siliana, sous-traitera l'exécution des activités du Projet à des prestataires de services relevant du secteur associatif, public et privé. Le CRDA de Siliana établira les cahiers de charges et le Directeur Général signera les contrats de performance avec les prestataires de services en précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi évaluation. Les prestataires principaux seront des opérateurs privés (entreprises de travaux, bureaux d'études, consultants indépendants), des prestataires publics et des prestataires issus du mouvement associatif, soit des organisations non gouvernementales, des associations locales et des organisations socio-professionnelles.

Une assistance technique sera mobilisée afin d'accompagner les organisations professionnelles et les entreprises dans une démarche de développement des filières sélectionnées, et également pour fournir une assistance aux structures de gestion et d'exécution du Projet.

18. Manuel de procédures. Les modalités de mise en œuvre du Projet sont détaillées dans le Manuel de procédures établi à cet effet.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt et du don. Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

| Catégorie | Montant alloué au titre du prêt (exprimé en Euros) | Montant alloué au titre du don (exprimé en Euros) | Pourcentage |
|-----------------------------|--|---|--|
| I. Services de consultants | 3 290 000 | 460 000 | 100% HT et hors contribution des bénéficiaires |
| II. Formation | 850 000 | | 100% HT et hors contribution des bénéficiaires |
| III. Equipement et Matériel | 5 560 000 | | 100% HT et hors contribution des bénéficiaires |
| IV. Véhicules | 400 000 | | 100% HT |
| V. Travaux de génie civil | 9 350 000 | | 100% HT et hors contribution des bénéficiaires |
| VI. Non alloué | 2 150 000 | | |
| TOTAL | 21 600 000 | 460 000 | |

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds et du compte du don du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Suivi-évaluation. Le Projet établira, dans un délai raisonnable ne dépassant pas une année à compter de l'entrée en vigueur de l'Accord, un système de suivi et évaluation (S&E) performant, conforme aux exigences de S&E du Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche et aux systèmes de gestion des résultats fondés sur l'impact du FIDA. Le système sera établi en s'appuyant du système mis en œuvre par la DGFIOP pour le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN-II) financé par la Banque Mondiale et qui a déjà été installée pour le Programme de Développement Agropastoral et de Promotion des Initiative Locales du Sud-Est, Phase II (PRODESUD-II) et le Projet de Développement Agropastoral et Développement des Filières Associées dans le Gouvernorat de Médenine (PRODEFIL) financés par le FIDA. Les outils, les méthodes, les moyens et le fonctionnement du système de S&E seront expressément décrits dans le Manuel de procédures du Projet. Le système sera fondé sur: a) un suivi interne permanent; b) des évaluations internes périodiques; c) des missions de supervision et de suivi; et d) des évaluations externes périodiques ainsi que des enquêtes de référence menées au début du Projet.

2. Recrutement et affectation du personnel. La sélection du personnel du Projet se fera par recrutement selon les procédures actuelles de l'Emprunteur, soit par affectation de cadres du Ministère de l'Agriculture. Le recrutement/affectation des cadres principaux du Projet et, le cas échéant, leur mutation, seront décidés en accord avec le Fonds. Le recrutement, l'évaluation annuelle des performances et la gestion du personnel du Projet seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.

3. Égalité. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes à pourvoir dans le cadre du Projet.

Cadre logique

| Results Hierarchy | Key performance Indicators | Source of verification | | | | | | |
|---|--|------------------------|---------------------------------|----------------------------------|--|-------------------------------------|---------------------------------|--|
| | Name | BL | MTR | End Target | Source | Frequency | Responsibility | Hypothèses |
| Objectif global: Les conditions de vie des populations rurales pauvres dans la zone Sud de Siliana sont améliorées | ▪ 1. Augmentation de l'Indice moyen d'accumulation des biens des 13 900 ménages ciblés ³ (SYGRI) | | NA | +25% | Enquête SYGRI | Étude de référence et finale | CRDA (DPCDR) avec appui du FIDA | L'environnement économique du pays est amélioré |
| | ▪ 2. Réduction de la prévalence de la malnutrition infantile chronique (- de 5 ans) | 16% | | 10% | Enquête SYGRI | Étude de référence et finale | CRDA (DPCDR) avec appui du FIDA | Les orientations en matière de développement agricole, de lutte contre la pauvreté et d'équilibre interrégional continuent d'évoluer favorablement |
| Objectifs de développement: Développement durable et inclusif des filières et des terroirs correspondants permettant l'amélioration du revenu des bénéficiaires | ▪ 3. Augmentation du revenu des bénéficiaires directs | 0 | 15% en irrigué 5% en pluvial | 50% en irrigué 20% en pluvial | Enquêtes spécifiques | Mi-parcours et achèvement du projet | CRDA (DPCDR) | Les agriculteurs et éleveurs adhèrent à l'approche du projet |
| | ▪ 4. Nombre de nouveaux emplois créés par le projet (désagrégé par genre/âge) | 0 | 250 | 1 000 | Enquêtes spécifiques Rapports annuels | Annuel | CRDA (DPCDR) | Le cadre incitatif dans le domaine agricole est suffisamment attractif pour les jeunes |
| Composante 1: Promotion et valorisation des filières | | | | | | | | |
| Effet 1: Les acteurs locaux des filières assurent la promotion de leurs filières tout en accroissant leur part de la valeur ajoutée | ▪ 5. Augmentation du chiffre d'affaires des bénéficiaires du projet | | 10% | 35% | Enquêtes spécifiques Rapports annuels | Mi-parcours et achèvement du projet | CRDA (DPCDR) | Appropriation de la démarche du projet par les différents acteurs des filières |
| Produit 1. Acteurs des filières capables d'identifier les opportunités et de coordonner leurs actions dans le cadre des plateformes filières | ▪ 6. Plateformes pour le développement des filières installées et opérationnelles pour chacune des filières | 0 | 2 | 5 | Rapport des plateformes | Semestriel | Facilitateurs plateformes | Acteurs des filières choisis et mobilisés avec une méthodologie participative et un accompagnement rapproché |
| Produit 2. Producteurs-cibles organisés et capables d'élaborer et d'exécuter des plans d'affaires avec d'autres acteurs privés et publics | ▪ 7. Nombre de plans d'affaires de petits producteurs organisés en GDA/SMSA, établis, financés et mis en œuvre | 0 | 40 | 120 | Rapport des plateformes | Semestriel | Facilitateur plateformes | La révision des textes régissant les organisations paysannes et socioprofessionnelles est adoptée |
| | ▪ 8. Contrats de commercialisation établis entre groupements de producteurs et opérateur commerciaux | 0 | 10 | 40 | Rapport facilitateur de plateformes | Semestriel | Facilitateur de plateformes | Adhésion des opérateurs commerciaux à l'approche du projet et au fonctionnement des plateformes filières |

³ Les 13 900 ménages, dont environ 5 500 exploitants agricoles, seront les bénéficiaires du projet. L'amélioration de l'indice d'accumulation des biens proviendra de l'ensemble des actions qui seront entreprises par le projet.

| | | | | | | | | | |
|---|--|---|-------------|-------------|---------------------|--------------------------------|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> 9. Nombre d'unités de valorisation additionnelles opérationnelles | | | 8 | Rapport d'activité | Semestriel | CRDA (DPCDR) | Les capacités de gestion des SMSA sont renforcées | |
| Produit 3. Organisations paysannes (OP) et microentreprises de services économiques liés aux filières fournissant des services adaptés aux besoins de leurs clients | <ul style="list-style-type: none"> 10. Pourcentage d'OP rurales fournissant des services améliorés à leurs membres | 20% | 30% | 75% | Rapport d'activité | Mi-parcours | CRDA (DPCDR) avec appui de l'assistance technique (AT) | Le système bancaire répond favorablement aux besoins financiers des microentreprises. | |
| | <ul style="list-style-type: none"> 11. Nombre de microentreprises appuyées et fonctionnelles dans les filières sélectionnées | | 120 | 540 | Rapport d'activités | Semestriel | CRDA (DPCDR) avec appui de l'AT | Attractivité du service conseil par les exploitants | |
| Produit 4: Producteurs et autres groupes-cibles de gérer leurs activités de façon durable et en conformité avec la demande du marché | <ul style="list-style-type: none"> 12. Nombre de petits exploitants, jeunes et femmes formés à des pratiques améliorées de production, gestion et commercialisation | | 2 500 | 5 000 | Rapport d'activités | Semestriel | CRDA (DPCDR) avec appui de l'AT | Modules de formation et profils des formateurs adaptés aux exigences des bénéficiaires | |
| | <ul style="list-style-type: none"> 13. Nombre de producteurs rapportant une augmentation de la productivité de leurs spéculations végétales ou animales | | 1 250 (25%) | 2 500 (50%) | | | | | |
| Composante 2: Création de conditions favorables pour le développement des filières | | | | | | | | | |
| 19 | Effet 2. L'amélioration de l'environnement institutionnel et logistique des filières permet le développement durable du territoire | <ul style="list-style-type: none"> 14. Augmentation du volume de l'investissement privé dans la zone du projet | | +10% | +40% | Statistiques nationales | Mi-parcours et achèvement du projet | CRDA | Environnement économique et sociopolitique favorable |
| | Produit 5. Dispositif d'appui-conseil technico-économique et de gestion opérationnelle | <ul style="list-style-type: none"> 15. Nombre de conseillers formés* | | 30 | 90 | Enquête auprès des exploitants | Tous les 2 ans | CRDA | Les agriculteurs et leurs organisations adhèrent au dispositif mis en place |
| | Produit 6. Mise à niveau des infrastructures nécessaires au développement des filières réhabilitées/mises en place | <ul style="list-style-type: none"> 16. Superficie (hectares) des périmètres irrigués réhabilités | | 300 | 1 200 | Rapport d'activité | Semestriel | CRDA (DPCDR) | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> 17. Km de pistes aménagées | 0 | 10 | 30 | | | | |
| | Produit 7. Les acteurs publics et privés engagent un dialogue politique sur le développement des filières | <ul style="list-style-type: none"> 18. Nombre de propositions formulées par les plateformes filières aux décideurs | | 1 | 3 | Rapport d'activité | Tous les 2 ans | CRDA avec l'appui de l'AT | Dialogue politique ouvert, plateformes filières capables de faire des propositions réalistes |